



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/52/1
19 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
DEUXIÈME COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES À LA DEUXIÈME COMMISSION

Lettre datée du 19 septembre 1997, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-jointes les décisions que l'Assemblée générale a prises à la 4e séance plénière de sa cinquante-deuxième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Deuxième Commission.

Je souhaite appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant à la section II du premier rapport du Bureau (A/52/250), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa 4e séance plénière.

Permettez-moi d'appeler également votre attention sur le paragraphe 40 ainsi que sur la partie du paragraphe 49 dudit rapport (A/52/250) qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions.

Je vous serais obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Hennadiy UDOVENKO

ANNEXE

Questions renvoyées à la Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, II, III, IV, V (sect. A à C et F à J) et VII] (point 12).

[L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également examinés en séance plénière et par les Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | | |
|----|---------------------------------|---|
| a) | Chapitres I, V (sect. B) et VII | Séances plénières, Troisième et Cinquième Commissions |
| b) | Chapitres II et III | Séances plénières |
| c) | Chapitre IV et V (sect. A et H) | Séances plénières et Troisième Commission |
| d) | Chapitre V (sect. C) | Troisième Commission] |
2. Questions de politique macro-économique (point 95) :
- a) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés;
- [Dans sa résolution 50/227, l'Assemblée générale a décidé que la question de la Conférence internationale sur le financement du développement serait examinée au titre de cet alinéa à sa cinquante-deuxième session.]
- b) Commerce et développement;
- c) Science et technique au service du développement;
- d) Crise de la dette extérieure et développement.
3. Questions de politique sectorielle (point 96) :
- a) Coopération pour le développement industriel;
- b) Les entreprises et le développement;
- c) Alimentation et développement agricole durable.
4. Développement durable et coopération économique internationale (point 97) :
- a) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;
- b) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;

- c) Population et développement;
 - d) Migrations internationales et développement, y compris convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement;
 - e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);
 - f) Première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté;
 - g) Participation des femmes au développement;
 - h) Mise en valeur des ressources humaines;
 - i) Développement culturel.
5. Environnement et développement durable (point 98) :
- a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
 - b) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - d) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;
 - e) Convention sur la diversité biologique;
 - f) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - g) Session extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.
6. Activités opérationnelles de développement (point 99) :
- [L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 99.]
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération économique et technique entre pays en développement.

7. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (point 100).
8. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (point 101).
